

224C0217
FR0000066672-FS0108

7 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GL EVENTS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2024, la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Trévis Participations¹ (30 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société GL EVENTS et détenir 2 398 623 actions GL EVENTS représentant autant de droits de vote, soit 8,00% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GL EVENTS hors marché auprès de la société Sofina SA³.

¹ Contrôlée par la Fondation JLN.

² Sur la base d'un capital composé de 29 982 787 actions représentant 49 416 627 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société GL EVENTS du 31 janvier 2024 et D&I 224C0213 du 7 février 2024.